

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom commercial | : SA20-21: PART A LIQUID |
| Nom IUPAC | : méthacrylate de méthyle |
| Numéro index | : 607-035-00-6 |
| Numéro CE | : 201-297-1 |
| n° CAS | : 80-62-6 |
| Numéro d'enregistrement REACH | : 01-2119452498-28 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur (réticulant)

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Manufacturer:**

Mix 14 Ltd
Aerospace Logistics Centre
SG6 2TS Herts - United Kingdom
T +44(0)1462 686300

Supplier:

SATTO Solutions Ltd.
SG6 2TS Herts - United Kingdom
T +44(0)1462 686300
email: info@satto.aero

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)1462 686300
(heures de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2 H225
STOT SE 3 H335
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11
Xi; R37/38
R43

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage... antidéflagrant
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom : méthacrylate de méthyle

n° CAS : 80-62-6

Numéro CE : 201-297-1

Numéro index : 607-035-00-6

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|---|-----|--|
| méthacrylate de méthyle (Constituant principal) | (n° CAS) 80-62-6 (Numéro CE) 201-297-1 (Numéro index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28 | 100 | F; R11 Xi; R37/38 R43 |
| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
| méthacrylate de méthyle (Constituant principal) | (n° CAS) 80-62-6 (Numéro CE) 201-297-1 (Numéro index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28 | 100 | Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou si la victime se sent mal, demander des soins médicaux.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : À des concentrations élevées pourra causer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent inclure des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure : rougeur. Irritation de la peau.

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère et passagère.
Symptômes/lésions après ingestion : Peuvent se produire: Troubles gastrointestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inconnu. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Gaz et fumées toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Equipements de protection des pompiers : Porter un équipement de protection adéquat. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.
Procédures d'urgence : Le produit déversé peut présenter un risque de glissement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Ventiler la zone concernée.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone concernée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Procédés de nettoyage : Éliminer le résidu par lavage à grande eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. veiller à une propreté correcte et à un ordre.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Relier les appareils à la terre. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
Conditions de stockage : Protéger des radiations solaires directes. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
Matières incompatibles : Acides. Bases fortes. métaux chimiquement actifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| methyl methacrylate (80-62-6) | | |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| UE | IOELV TWA (ppm) | 50 ppm |
| UE | IOELV STEL (ppm) | 100 ppm |
| France | VME (mg/m ³) | 205 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 50 ppm |
| France | VLE (mg/m ³) | 410 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 100 ppm |

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|---|------------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Effets locaux, par voie cutanée - aiguë | 1,5 |
| Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme | 13,67 mg/kg de poids corporel/jour |
| Effets locaux, par voie cutanée - à long terme | 1,5 |
| Des effets systémiques, par inhalation - à long terme | 208 mg/m ³ |
| Effets locaux, par inhalation - à long terme | 208 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Effets locaux, par voie cutanée - aiguë | 1,5 |
| Des effets systémiques, par inhalation - à long terme | 74,3 mg/m ³ |
| Des effets systémiques, par voie cutanée - à long terme | 8,2 mg/kg de poids corporel/jour |
| Effets locaux, par voie cutanée - à long terme | 1,5 |
| Effets locaux, par inhalation - à long terme | 104 mg/m ³ |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0,94 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,94 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 0,94 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 5,74 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 1,47 mg/kg poids sec |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Liquide incolore. |
| Couleur | : Clair. incolore. |
| odeur | : âcre. |
| Seuil olfactif | : 0.049 |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : -48 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 100,36 °C 1013 hPa |
| Point d'éclair | : 10 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 27,75 mm Hg @ 20°C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 3,45 |
| Densité relative | : 0,94 g/cm ³ @ 20°C |

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Solubilité | : Slightly soluble in water. |
| Log Pow | : 1,38 |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 0,6 mPa.s @ 20°C |
| Propriétés explosives | : Non explosive. |
| Propriétés comburantes | : Non oxidizing. |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Durant un feu des gaz toxiques (CO, CO₂) sont formés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|-------------------------------|------------------------|
| DL50 orale rat | 8500 mg/m ³ |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 29,8 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|---|--------------------------------|
| NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans) | >= 4,1 mg/kg de poids corporel |

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|-------------------------------------|--|
| CL50 poisson 1 | > 79 mg/l 96h - Onchorhynchus mykiss (Rainbow trout) |
| CE50 Daphnie 1 | 69 mg/l 48h |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | > 110 72h - Selenastrum capricornutum |

12.2. Persistance et dégradabilité

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable dans l'eau. |

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|-------------------------------|---------------------|
| BCF poissons 1 | 6,59 |
| Log Pow | 1,38 |
| Potentiel de bioaccumulation | non bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|-------------------------------|--------------|
| Log Koc | > 0,94 @23°C |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| methyl methacrylate (80-62-6) | |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII | |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|--|
| Législation régionale (déchets) | : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Méthodes de traitement des déchets | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Recommandations pour l'élimination des déchets | : Éliminer de façon sécurisée le matériau et son récipient. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. |

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1247

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Étiquettes de danger (ADR) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Catégorie de transport (ADR) : 2

Danger n° (code Kemler) : 339

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Panneaux oranges :

339

1247

Tunnel Code de restriction (ADR) : D/E

14.6.2. Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
EmS-No (IMDG) : F-E, S-D

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport regulations (ADN) : Sous réserve des dispositions
Dangers (ADN) : 3+unst.+N3

14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Seveso Information : Principale catégorie Seveso: 7b. Liquides Facilement Inflammables (Note 3b2)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 82 - Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : SDS - Fiche de données de sécurité . Enregistrement REACH.

Autres informations : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------|--|
| Flam. Liq. 2 | liquides inflammables Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | corrosion et irritation de la peau Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |

SA20-21: PART A LIQUID

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|--------|---|
| R11 | Facilement inflammable |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| F | Facilement inflammable |
| Xi | Irritant |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit